

Site Paul Louis Merlin - PLM - à Meylan

Réunion publique du 3 mai 2016

Lancement de la concertation

Synthèse des questions posées par les participants

Après une introduction de **Damien Guiguet**, Maire de Meylan et **Yannick Ollivier**, Vice-Président de la métropole de Grenoble, l'équipe projet composée : d'**Olivier Clarey**, directeur de l'immobilier chez Codevim, **Denis Bouvier** et **Xavier Minart architectes** urbanistes chez Groupe 6 et de **Didier Locatelli** chargé de la concertation chez New Deal, ont présenté le contexte et le calendrier de la concertation.

Le document « point d'étape » qui a été projeté pendant la réunion est joint en annexe de ce compte rendu.

1 – Les cadres de planification et de réglementation de l'urbanisme :

- Quelle est la conséquence du transfert de la compétence « urbanisme » à la Metro, sur la délivrance des permis de construire ?
- La règle de densité du SCOT est-elle une règle incontournable ?
- Qui à fait adopté le SCOT, de quel cadre réglementaire il découle ?
- Comment fait-on pour faire appliquer la qualité paysagère décrite dans le SCOT et le PLU ?
- Comment le projet PLM va-t-il contribuer à rattraper le retard pris sur le taux de logements sociaux ?
- Pourquoi, malgré les travaux réalisés par le Symbhi sur les berges de l'Isère, la carte des risques d'inondation, n'évolue-t-elle pas ?

2 – L'intérêt général, le projet de ville, les équipements publics

- Pourquoi lorsque la société Schneider a décidé de vendre le terrain PLM, cela n'a-t-il pas donné lieu à une concertation et pourquoi le terrain n'a-t-il pas été préempté par la commune ?
- Les acteurs publics pourront-ils être garant de l'intérêt général ?
- Le projet de ville est-il toujours adapté au contexte de cette nouvelle opportunité de projet sur le site PLM ?
- Est-ce que les équipements publics existants seront suffisants ?
- Dans quelle école et quelle crèche les nouveaux enfants vont-ils être accueillis ?

3– La qualité paysagère, la qualité de vie, la qualité du projet :

- Comment peut-on faire pour préserver les haies boisées, présentes sur le site ?
- Peut-on renouer avec le savoir-faire Meylanais sur la forme urbaine : conserver les arbres, remettre de la nature en ville, construire en retrait des voiries, en ayant recours le cas échéant à des constructions plus hautes ?
- Le projet pourrait-il introduire des espaces verts, pour le jeu, pour la promenade, pour les jardins partagés ?
- Compte tenu des nombreux projets immobiliers sur le secteur, est-ce que la qualité de vie va pouvoir être préservée ?
- Peut-on aller vers un éco quartier ?
- Pourrait-on penser aux bâtiments à énergie positive ?

4 – Les mobilités :

- La concertation intègre-t-elle l'interrogation des acteurs de la mobilité sur les infrastructures de modes doux et de transports en communs ?
- Le projet pourrait-il permettre de raccourcir le trajet de la ligne C1 ?
- Le projet pourrait-il permettre de réaliser un parcours piéton / cycle en ligne droite, entre la Revirée et la piscine des Buclos ?
- Comment peut-on réduire les nuisances : pollution de l'air, pollution sonore ?
- Une étude de circulation serait-elle superflue ?

5 – La concertation

- Que pensent les acteurs économiques sur la transformation d'un secteur économique en habitat, la concertation prévoit-elle de les interroger ?
- À quoi servent les ateliers et comment les interventions des participants sont-elles prises en compte ?
- Peut-on voir des simulations volumétriques concernant les bâtiments sur la partie urbanisable au nord ?